

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de la Ficelle à Goderville sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, PASQUIER Gaël Suppléant de BORNANBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREAUDE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREAUDE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kevin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, M. MALO Régis suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme Claire GUEROULT
Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard
Mme DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. DUBOCAGE Kevin
M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à M. BASILLE André
Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé

Excusés :

M. FLEURY David, Maire de BORNANBUSC représenté par son suppléant M. PASQUIER Gael
M. LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT représenté par son suppléant M. MALO Régis

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme MONNIER Kelly, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : M. GOUPIL Gervais

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	37
Quorum	19
Nombre de votants	42

Délibération n° 079/2024

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 079/2024

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL****Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et D2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction M57 budgétaire et comptable,

Vu la délibération n°055/2024 du conseil communautaire en date du 15 avril 2024 portant adoption du budget primitif 2024 du budget principal,

Considérant qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient d'intégrer aux travaux qui en découlent les frais d'études,

Considérant que cette intégration permet de transférer ces charges dans des comptes éligibles au FCTVA,

Considérant que le montant des frais d'études suivis de réalisation de travaux s'élève à 185 392, 67 €,

Afin de réaliser ces intégrations (opérations d'ordre), Il est proposé les mouvements de crédits suivants en section d'investissement, chapitres 041 en dépenses et en recettes :

Chap 041 - Compte	Dépenses	Chap 041 - Compte	Recettes
2128-Autres agencements de terrains	2 072 €	2031-Frais d'études	2 072 €
21321-Constructions bâtiments privés	14 385 €	2031-Frais d'études	14 385 €
2151-Réseaux de voirie	88 493 €	2031-Frais d'études	88 493 €
21318-Autres bâtiments publics	14 209 €	2031-Frais d'études	14 209 €
21351-Réseaux d'adduction d'eau	11 314 €	2031-Frais d'études	11 314 €
21751-Réseaux de voirie (mise à disposition)	54 922 €	2031-Frais d'études	54 922 €
Total dépenses	185 394 €	Total recettes	185 394 €

Considérant les travaux d'éclairage public réalisés par le SDE 76, rue de la Veslière à Goderville, pour le compte de la Communauté de Communes,

Considérant qu'il convient d'intégrer la participation financière du SDE 76 (hors taxes) au patrimoine de la Communauté de Communes consécutivement à la remise d'ouvrage,

Considérant que cette intégration induira l'éligibilité au FCTVA,

Afin de réaliser cette intégration (opération d'ordre), il est proposé les mouvements de crédits suivants en section d'investissement, chapitres 041 en dépenses et en recettes :

Chap 041 - Compte	Dépenses	Chap 041 - Compte	Recettes
21534-réseau d'électrification	14 112,51 €	13258-Subvention d'investissement	14 112,51 €

Considérant les travaux d'éclairage public réalisés par le SDE 76, rue St Jacques à Goderville, pour le compte de la Communauté de Communes,

Considérant qu'il convient d'intégrer la participation financière du SDE 76 (hors taxes) au patrimoine de la Communauté de Communes consécutivement à la remise d'ouvrage,
Considérant qu'il convient également d'intégrer la participation de la collectivité imputée au 238 (Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles),
Considérant que ces intégrations induiront l'éligibilité au FCTVA,

Afin de réaliser ces intégrations (opérations d'ordre), il est proposé les mouvements de crédits suivants en section d'investissement, chapitres 041 en dépenses et en recettes :

Chap 041 - Compte	Dépenses	Chap 041 - Compte	Recettes
21534-réseau d'électrification	14 496,00 €	238- Avances versées sur commandes	14 496,00 €
21534-réseau d'électrification	20 201,53 €	13258-Subvention d'investissement	20 201,53 €

Considérant la dépense de 3 884,72 € présente dans l'actif depuis 2004 sur le compte 238 (Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles), non identifiable en raison de son ancienneté,
Considérant la demande de la trésorerie d'apurer le compte 238 en basculant la dépense en subvention d'équipement,

Afin de réaliser ce basculement (opération d'ordre), il est proposé les mouvements de crédits suivants en section d'investissement, chapitres 041 en dépenses et en recettes :

Chap 041 - Compte	Dépenses	Chap 041 - Compte	Recettes
2041512- Subvention d'équipement	3 884,72 €	238- Avances versées sur commandes	3 884,72 €

Le Conseil Communautaire décide,
A l'unanimité,

D'APPROUVER la décision modificative n°1 du budget principal :

Chap 041 - Compte	Dépenses	Chap 041 - Compte	Recettes
2128	2 072,00 €	2031	2 072,00 €
21321	14 385,00 €	2031	14 385,00 €
2151	88 493,00 €	2031	88 493,00 €
21318	14 209,00 €	2031	14 209,00 €
21351	11 314,00 €	2031	11 314,00 €
21751	54 922,00 €	2031	54 922,00 €
21534	14 112,51 €	13258	14 112,51 €
21534	14 496,00 €	238	14 496,00 €
21534	20 201,53 €	13258	20 201,53 €
2041512	3 884,72 €	238	3 884,72 €
Total dépenses	238 089,76 €	Total recettes	238 089,76 €

D'AUTORISER le Président à mettre en œuvre cette décision modificative n°1.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 impasse du Lin
76110 Goderville